

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'entronnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception -19/08/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement FO9113 PO261

I Intitule du projet

Commune de Mimes : OPERATION MARECHAL JUIN

Création d'une bâche, création d'une station de pompage et pose d'adducteurs d'alimentation en eau potable

2. Identification du maître d'auvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Jean Paul FOURNIER, Président

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

5: Rubrique(s) applicable(s) divirableau des seuils et crifères annexé à l'article R: 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

18 : installation
d'aqueducs et de
canalisations d'eau
potable

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique pose de cinq tronçons de canalisation d'eau potable dont la somme des produits des diamètres extérieurs avant revêtement par les longueurs est supérieur à 500 m<sup>2</sup> et inférieur à 2000 m<sup>2</sup> (environ 1 895 m<sup>2</sup>)

## 4. Conceteratiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

L'opération consiste à

- la construction d'une bâche de pompage enterrée d'un volume de l'ordre de 5 000 m3.
- la construction d'une nouvelle station de pompage appelée "station Maréchal Juin" en remplacement de l'actuelle station de surpression ZUP-Kennedy
- la pose de 5 tronçons de canalisation
  - 1 un adducteur en DN 800 d'une longueur d'environ 300 m.
  - 2 un adducteur en DN 800 d'une longueur d'environ 80 m.
  - 3 un adducteur en DN 600 d'une longueur d'environ 680 m.
  - 5 un refoulement en DN 600 d'une longueur d'environ 1 300 m.
  - 6 un refoulement en DN 600 d'une longueur d'environ 500 m.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

#### 4.2 Objectifs du projet

Ouvrage stratégique dans l'organisation de la distribution de l'eau potable des quartiers Nord Ouest de Nîmes, la station de surpression ZUP-Kennedy alimente environ 50 000 habitants ainsi que le centre hospitalier universitaire de Nîmes et une clinique chirurgicale.

Pour autant, cette installation est vulnérable aux inondations, son alimentation en eau à l'aspiration par une seule canalisation n'est pas sécurisée, et son dimensionnement est aujourd'hui insuffisant pour répondre aux pics des demandes.

De plus, son altimètrie ne permet plus aujourd'hui de fonctionner correctement lors des périodes de forte consommation d'eau où la pression en aspiration devient très basse.

Face à ce diagnostic, le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Nîmes Métropole, approuvé en juillet 2012, prévoit dans son programme de travaux, la mise en oeuvre de l'opération "Maréchal Juin" qui vise à sécuriser et augmenter les performances de ces ouvrages en déplaçant la station ZUP-Kennedy sur un nouveau site intitulé "Maréchal Juin"

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Adducteur DN 600 Nîmes St Césaire: le programme consiste en la pose d'une conduite DN 600 sous l'avenue maréchal Juin (environ 680 ml) depuis le Rd point du Four à Chaux jusqu'à la station "Maréchal Juin", pour alimenter cette station à partir de l'usine d'eau potable du Marché Gare.

Adducteur DN 800 Bas quartier : le programme consiste en la pose d'une conduite DN 800 le long de l'avenue Maréchal juin (environ 80 ml) pour alimenter la station "Maréchal Juin" depuis la conduite DN 800 existante le long de la RN 106 (elle même alimentée principalement par les captages de la nappe alluviale du Rhône à Comps).

Adducteur DN 800 Bd Allende : le programme consiste en la pose d'une conduite DN 800 depuis la conduite DN 800 existante située Bd Allende (alimentée principalement par les captages de la nappe alluviale du Rhône à Comps ) (300 m).

Refoulement Haute Pression : le programme consiste en la pose d'une conduite en DN 600 (environ 1 300 m) depuis la station "Maréchal Juin" pour y raccorder le refoulement DN 600 qui alimente le réservoir de Castanet.

Refoulement Basse Pression: le programme consiste en la pose d'une conduite en DN 600 depuis la station "Maréchal Juin" pour y raccorder le refoulement DN 600 qui alimente le réservoir du Saut du Lièvre.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le raccordement consiste en la pose d'une nouvelle conduite sur environ 500 m et à la réhabilitation sans terrassement (sauf puits) d'une conduite existante sur environ 800 m. Il sera envisagé au moins l'emploi des techniques de fonçage ou de micro tunnelier pour le passage des deux conduites de refoulement sous la voie SNCF et sous le giratoire Francfort de l'Oder.

#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, l'alimentation de la station Maréchal Juin sera effectuée par le DN 600 St Césaire et le DN 800 Bd Allende, le DN 800 Bas quartier ne constituant qu'une sécurité d'approvisionnement.

En cas de problème, en ce qui concerne les deux DN 600 refoulement, plusieurs by-pass permettront l'isolement d'un tronçon défaillant et le basculement du service sur la conduite fonctionnelle.

# 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A ce jour, les procédures administratives identifiées sont:

- permis de démolir (pour libérer la parcelle où sera implantée la station)
- e permis de construire de la station de pompage Maréchal Juin
- permis de démolir l'ancienne station

# 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Formulaire rempli pour répondre à l'article R.122-3 du code de l'environnement.

# 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Valeur
2 480 m
380 m
0.635 m
0.842 m

#### 4.6 Localisation du projet

# Adresse et commune(s) d'implantation

Département : Gard Commune : Nîmes

Coordonnées géographiques i	Long	^	· <b>_</b>	"	Lat	- ° <u> </u>	_'_	_"
-----------------------------	------	---	------------	---	-----	--------------	-----	----

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:

Point de départ :

[Long. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_ Lat. \_\_ ° \_\_ ' \_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_ Lat. \_\_ ° \_\_ ' \_\_

#### Communes traversées.

Position de la station Maréchal Juin (L93)

X = 807809

Y = 6302925

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'u	une installation ou d'un ouvrage existant ?
	The second secon

Oul X Non

4.7.1 Si oui, cette Installation ou cet ouvrage a-t-il falt l'objet d'une étude d'impact ?

Oul

Non X

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-11 été autorisé ?

## 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui X Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Programme de travaux prévu dans le cadre de l'opération Maréchal Juin (description donnée plus haut)

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5, 6	ensibi	ldé envir	onnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so	ols sur l	le lieu de	votre projet ?
Milieu Urbain			
Route			
concernés) réglementant l'oc	cupat	ion des s	anisme (ensemble des documents d'urbanisme Oui X Non ols sur le lieu/tracé de votre projet ?
Si oui, intitulé et date d'approbation .			
Précisez le ou les	_		où le projet de construction de la station "Maréchal Ju e situe en zonage VUE
environnementale?			ents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non
<b>5.2 Enjeux environnementaux</b> Complétez le tableau suivant http://www.developpement-	, par to	ous moye	ens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		x	

dans une aire de mise e valeur de l'architecture e du patrimoine ou une zon de protection du patrimoin architectural, urbain e paysager?	et e –	<b>k</b>	
dans une zone humide ayant fait l'obje d'une délimitation ?	e   	X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?  si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	s: S: X		PPRI approuvé de la Commune de Nîmes
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé?		<b>X</b>	
Le projet se situe-t-il, dans ou i à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de 'UNESCO?		X	

THE RESERVE THE PARTY OF THE PA	RESERVED FOR THE PARTY OF THE P	THE THE SHARE STREET OF STREET STREET	the same and the strength of the state of th
THE RESERVE AND THE PARTY OF TH	THE PARTY OF THE P		annamant of in containments.
THE STREET STREET, STR	#- 28 A F cold 31 T 4 T 5 T 6 T 6 T 6 T 6 T 6 T 6 T 7 T 7 T 7 T 7	THE RESERVE OF THE PROPERTY OF	onnement et la santé humaine

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	X		La création de la bâche enterrée va générer environ 5 000 m3 de matériaux excédentaire.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5 2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?			ouvrage implanté en site inondable, les règles du PPRI seront appliquées en terme de construction et de protection
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	□ <b>X</b>	<b>X</b>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	 	La station de pompage peut générer du bruit. Il est prévu de construire un local de protection et de prendre de mesures particulières pour atténuer le bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	В	X
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux?		X
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si out, décrivez lesquels :

# 7. Auto-évoluction (foculialit)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'ayant pas d'emprise foncière sur des secteurs à enjeux environnementaux particuliers (milieu urbain uniquement,

le projet ne modifiant pas les schémas d'alimentation en eau potable des communes concernées,

le projet ne créant pas de nouvelles zones desservies en eau potable (pas d'extension de réseau,

il ne nous semble pas nécessaire que l'opération "Maréchal juin" fasse l'objet d'une étude d'impact.

T	Annexes obligatoires	
-	Objet	
L	'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
	In plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir l'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	2
C	lu minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
1	In plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 8°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
3	auf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 2°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos lériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000	
.2 eu	et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans l'eau et cours d'eau ;  Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire  villez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l'ties auxquelles elles se rattachent	25
3.2 . /eu	l'eau et cours d'eau ;  Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	 ≥s
.2 /eu	l'eau et cours d'eau ;  Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire  villez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l'  ties auxquelles elles se rattachent	⇒s
1.2 . /eu	l'eau et cours d'eau ;  Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire  villez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l'  ties auxquelles elles se rattachent	<b>≥</b> \$

1 6 JUIL. 2013

le,

Fait à

Signature